

Ministère de l'Intérieur  
Préfecture de la Martinique

# AMO Contrat de progrès du plan EAU DOM- Martinique

## CADRE DE REPONSE

**Numéro de consultation : AMO-EAUDOM**

**Procédure de passation :** Appel d'offres ouvert

**Comptable Assignataire :** DRFIP Martinique – Jardin Déclieux – 97200 FORT DE FRANCE

**Imputation budgétaire :**

BOP 123	Action 2	0123-02-04	012300000210
---------	----------	------------	--------------

**Adresse de facturation :**

CSPI MARTINIQUE - Service exécutif des DP - PRFPLTF 97-2  
82, rue Victor Sévère  
97262 Fort de France Cedex

**Durée du marché : 12 mois**

**Date limite de remise des offres :** 11 septembre 2017

**Date de notification du marché :** 04 octobre 2017

# SOMMAIRE

## 1. Présentation du soumissionnaire :

- 1.1 Présentation de l'entreprise ;
- 1.2 Ressources de l'entreprise ;
- 1.3 Référence du soumissionnaire pour des projets similaires ;
- 1.4 Agrément, certification qualité (joindre les justificatifs) ;

## 2. Réponses relatives aux prestations demandées dans le CCP :

2.1 L'exploitation des revues sectorielles et des documents de planification existant au niveau des collectivités concernées.

2.2 L'analyse organisationnelle des secteurs de l'eau et de l'assainissement et leurs performances après la mise en œuvre de la loi NOTRe ;

2.3 L'analyse technique et financière des services d'eau potable et d'assainissement en collaboration étroite avec les communautés d'agglomérations compétentes et l'analyse de la gestion clientèle et des tarifs ;

2.4 La réalisation d'analyses rétrospectives et de projections financières ;

2.5 L'appui à la mise en débat, concertation et à la conduite du changement, etc. ;

2.6 La rédaction des projets contrats de progrès.

## 3. Le planning de mise en œuvre.

Le soumissionnaire doit renseigner ce cadre de réponse sans le modifier ou supprimer les lignes ou les tableaux qu'ils n'ont pas utilisés.

S'il juge nécessaire de rajouter une caractéristique, il peut le faire dans le cadre existant en mettant le paragraphe en gras et en bleu.

Il fera un récapitulatif de ces ajouts sur la première page du cadre de réponses en remarque liminaire.

Pour chaque caractéristique, le soumissionnaire fournit :

- la description de l'élément ;
- le degré de couverture par rapport à la demande.

La case « description et commentaires » doit leur permettre de compléter la réponse :

- en décrivant plus précisément la caractéristique ;
- en faisant un renvoi vers leur mémoire.

Les lignes non renseignées seront considérées comme étant une fonctionnalité non disponible

Le coût de cette prestation de prestation intellectuelle et consistant à un accompagnement d'une maîtrise d'ouvrage publique, étant forfaitaire et lié à la rédaction des 3 contrats de progrès, il n'est pas opportun de décliner de manière plus précise le suivi analytique des unités d'œuvre.

## 1. Présentation du soumissionnaire :

### 1.1 Présentation de l'entreprise :

Société ou groupement :	
Nom de la société	
Adresse du siège social	
Adresse de l'agence en charge de la mission	
Statut	
Capital en €	
Mandataire (si groupement solidaire)	

Importance et expérience :			
Année	Chiffre d'affaire en €	Nombre de clients	Résultat net
2013			
2014			
2015			

### 1.2 Ressources de l'entreprise ;

Ressources de l'entreprise :		
Effectifs	Service commercial	Service étude
Localisation		
Moyen mis à leur disposition		

Equipe en charge du projet :	
Responsable du projet (joindre CV)	
Autres membres de l'équipe (joindre CV)	
Contacts administratifs et techniques	

### 1.3 Référence du soumissionnaire pour des projets similaires ;

Clients	Montant HT projet	Contact	Nature prestation

### 1.4 Agrément, certification qualité (joindre les justificatifs)

Certification qualité (ISO, CMMI ou autre) : fournir s'il y a lieu une copie de l'attestation de certification Qualité.	
---	--

## 2. Réponses relatives aux prestations demandées dans le CCP :

2.1 L'exploitation des revues sectorielles et des documents de planification existant au niveau des collectivités concernées.

Le soumissionnaire doit être en situation d'introduire la démarche d'élaboration des contrats de progrès à partir d'une revue documentaire et la capitalisation des résultats d'études disponibles, alimenté par une capitalisation du rapport de diagnostic « Eau DOM », de l'ensemble des travaux d'élaboration des schémas directeurs et d'éventuelles contre-expertises, d'échanges avec l'ensemble des partenaires du secteur, ainsi que par le traitement des éléments de contexte et d'analyse financière rétrospective des services.

Réponses, observations ou réserves	
---------------------------------------	--

2.2 L'analyse organisationnelle des secteurs de l'eau et de l'assainissement et leurs performances après la mise en œuvre de la loi NOTRe ;

Concernant l'analyse organisationnelle, le soumissionnaire doit être amené à réaliser un audit organisationnel rapide qui pourra prendre en compte, sans que cette liste soit exhaustive, les éléments suivants :

- mettre en avant le rôle théorique de l'institution, ses évolutions de compétences (loi NOTRe) et ses choix d'organisation des services ;
- comparer ce rôle avec les actions réellement entreprises, le rôle effectif joué par cette organisation ;
- qualifier la gouvernance de l'institution et ses instances de décision ;
- identifier les organigrammes et les arbitrages ou enjeux sociaux liés à l'incorporation de personnel de différents statuts (droit privé/public) ;
- comprendre les différentes procédures de gestion et de reporting ;
- établir les données de base de l'organisation (personnel, chiffre d'affaires, liens organisationnels avec les autres entités du secteur ou extérieures au secteur, etc.).

Réponses, observations ou réserves	
---------------------------------------	--

2.3 L'analyse technique et financière des services d'eau potable et d'assainissement en collaboration étroite avec les communautés d'agglomérations compétentes et l'analyse de la gestion clientèle et des tarifs ;

Concernant l'analyse technique des services, le soumissionnaire devra manipuler avec aisance les notions de production, transport, stockage et distribution des eaux potables ainsi que les notions de collecte, transport et épuration des eaux usées et les sujets de gestion patrimoniale (communs aux deux services).

Il établira une lecture critique des grands ratios de production, de perte et de ventes commerciales et, selon leur prévalence, déterminera les voies prioritaires d'amélioration. Il sera amené à établir les volumes d'eau effectivement vendus et les volumes d'eau usée effectivement collectés et épurés.

Réponses, observations ou réserves	
---------------------------------------	--

#### 2.4 La réalisation d'analyses rétrospectives et de projections financières ;

L'objectif de cette mission vise à mettre en œuvre une stratégie pour l'eau potable selon 3 axes :

a) Politique de gestion et protection des ressources : élaboration d'un modèle de gestion hydro-économique des ressources en eau et évaluation du coût des mesures de protection de la ressource.

- Politique d'aménagement du territoire sur les zones d'alimentation des captages d'eau ;
- Quels acteurs en charge de la mise en œuvre des mesures de protection ;
- Qui supporte le coût de la protection.

b) Investissement : doit permettre la mise en œuvre de PPI sur la base d'une gestion concertée des ressources et des capacités de production et de stockage en tenant compte des objectifs du SDAGE ;

c) Exploitation et maintenance des ouvrages existants : optimisation de la gestion des ouvrages (gestion patrimoniale) et maîtrise du coût et de la qualité de l'exploitation suivant les différents modes de gestion.

Sur demande expresse de la communauté d'agglomération concernée, le consultant devra être en mesure de produire une analyse critique de la qualité de régie d'exploitation.

S'agissant de l'assainissement collectif, le soumissionnaire doit pouvoir porter son analyse sur la performance du service (notamment taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées, indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, conformité aux prescriptions nationales issues de la directive ERU, montant des abandons de créance, nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau), taux moyens de renouvellement, indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées).

Réponses, observations ou réserves	
---------------------------------------	--

#### 2.5 L'appui à la mise en débat, concertation et à la conduite du changement, etc. ;

Le soumissionnaire doit être en mesure de proposer des dispositifs qui permettront de débattre tout en suscitant une large concertation des acteurs, et être utilement introduits dans les contrats de progrès sur la base des analyses réalisées dans les formes décrites dans le CCP.

Réponses, observations ou réserves	
---------------------------------------	--

#### 2.6 La rédaction des contrats de progrès.

Le soumissionnaire doit être en mesure d'accompagner les communautés d'agglomérations dans la rédaction, en mode projet rédactionnel, des contrats de progrès.

Réponses, observations ou réserves	
---------------------------------------	--

3. Le planning de mise en œuvre.

Le soumissionnaire doit être en situation de d'accompagner les 3 communautés d'agglomérations afin de permettre une validation des contrats de progrès par les élus des communautés d'agglomérations sous un délai ne pouvant excéder 12 mois.

Le planning sera élaboré et arrêté conjointement avec la direction de l'équipe projet du plan eau Martinique et les directions des communautés d'agglomérations lors de la réunion de lancement de cette opération d'aide à la maîtrise d'ouvrage.

Des réunions de concertation et de restitution seront organisées en accord et avec la direction de l'équipe projet du plan eau Martinique.

Réponses, observations ou réserves	
---------------------------------------	--